



PROCES-VERBAL N° 47

Séance du Conseil intercommunal
du mercredi 22 septembre 2021 à Prilly

Assermentations

Mme Braz Lopes Rodriguez et MM. Giroud et Hoxha sont assermentés séance tenante.

Appel

28 délégués sont présents.

Excusés : Mme Ziegler (Bussigny) - M. Birbaum (Ecublens) - M. Deillon (Prilly) - M. Reymond (Prilly) - Mme Pinto (Renens)

Absente : Mme Mouelhi (Ecublens)

Le quorum étant atteint, le Conseil intercommunal peut valablement délibérer.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal du 5 juillet 2021

Le Président demande d'une part si un délégué n'aurait pas reçu ce procès-verbal et d'autre part si la lecture intégrale ou partielle est souhaitée.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est adopté à la majorité, aucun contre, une abstention.

3. Communications du Bureau - Correspondances

Le Président informe l'Assemblée que les séances du Conseil sont enregistrées.

Comme il y a eu beaucoup de changement au sein du Conseil intercommunal, le Président propose la mise en place d'un trombinoscope (document avec la photo et le nom de chaque délégué) pour mieux apprendre à se connaître. Cette proposition étant acceptée, les délégués sont invités à se rendre auprès de Mme Nigro, chargée de la communication de la POL, au terme de cette séance pour la prise de photo.

Le Bureau souhaite, qu'à chaque prise de parole, le conseiller se lève et transmette son nom et de quelle commune il fait partie.

Pour la prochaine séance de novembre, trois préavis seront mis à l'étude.

Les préavis 05/2021 « fixation d'un plafond d'endettement » et 07/2021 « compétences du Comité de Direction en matière de dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget pour la législature 2021-2026 » seront traités par la Commission de gestion.

Le préavis 06/2021 « autorisation générale de plaider » sera traité par une Commission ad hoc sous la présidence de M. Alexandre Schelling (Ecublens). La Commission doit être composée d'au minimum 5 personnes. Mme Monnier (Villars-Ste-Croix), MM. Hoxha (Renens) et Giroud (Prilly) proposent de faire partie de cette Commission. Deux délégués supplémentaires seront nommés par le Bureau.

Le Bureau souhaite que les commissions déposent leur rapport idéalement le lundi 25 octobre 2021, mais impérativement le mercredi 3 novembre 2021 au plus tard, afin de respecter les délais du Règlement du Conseil intercommunal.

M. Marchon (Bussigny) souhaite connaître les dates des séances des Commissions. Le Président répond qu'elles ne sont, pour l'heure, pas connues car ce sont les Présidents de commission qui les fixent.

M. Kocher (Renens) demande la possibilité de recevoir les préavis en avance pour les étudier et transmettre les questions aux membres des Commissions. Mme Gosteli, secrétaire du Conseil Intercommunal, les enverra par courriel.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 17 novembre 2021 à 20h à St-Sulpice. Les dates 2022 seront communiquées lors de la prochaine séance car celles-ci sont à l'étude afin de s'assurer, dans la mesure du possible, de ne pas coïncider avec d'autres séances intercommunales.

Journée des Elus Communaux du 11 septembre 2021

Le Président communique que 28 élus de l'Ouest lausannois, dont 14 nouveaux élus, ont participé à la demi-journée du 11 septembre 2021. Celle-ci a permis d'en apprendre plus sur le fonctionnement de la POL et les enjeux en matière de sécurité publique auxquels elle sera confrontée durant cette législature.

La Direction de la POL a formulé ses remerciements à tous les participants dans sa lettre électronique d'information. Elle demande de répondre à un questionnaire anonyme d'appréciation sur la journée. Les réponses seront prises en compte dans l'organisation de futures manifestations à l'intention des élus.

D'ailleurs, le Président invite chaque délégué à venir chercher en fin de séance le classeur de la POL.

4. Communications du Comité de Direction

M. Clément, Président du Comité de Direction, explique que depuis sa prise de fonction le 1^{er} juillet dernier, le Comité de Direction a beaucoup travaillé pour appréhender la situation, prendre connaissance des lois et règlements qui entourent l'activité de la POL.

Par ailleurs, le Comité de Direction sortant a laissé une situation particulière puisque peu de mois avant la fin de son mandat, les membres avaient des divergences au sujet de la continuation de Regio ainsi que sur la suite à donner pour renforcer l'accompagnement de l'équipe de la POL.

Durant cet été, le Comité de Direction a eu de nombreuses séances pour appréhender les thèmes et se faire une opinion. S'agissant de Regio, beaucoup de questions se posent en termes de risques et dangers. Une question persiste : Est-ce que Regio respecte pleinement la volonté politique qui est de disposer d'une police de proximité ? A ce sujet, un énorme travail est en cours entre les Syndics de l'Ouest lausannois, le Comité de Direction et M. Meyer, auteur du rapport concernant Regio.

Des polices travaillent sur le modèle CoRe. Le Comité de direction souhaite savoir quel modèle entre Regio ou CoRe, est le plus approprié pour la police de demain. La police a une mission délicate, difficile, exigeante et le Comité de Direction veut être sûr de choisir le meilleur modèle, aussi pour les finances communales et l'autonomie que les communes peuvent avoir sur ces différents corps de police.

Pour le second point, au terme de quelques démarches, le Comité de Direction s'est aperçu que la dynamique de la Direction de la POL présente des tensions. Il semble incontournable pour les membres du Comité de Direction d'ouvrir un audit de manière à améliorer considérablement des éléments qui semblent perfectibles (dynamique d'équipe, communication et gestion de projet).

Le Comité de Direction a contacté une société pour faire cet accompagnement et espère démarrer cette démarche rapidement pour que la sérénité revienne au sein de la Direction.

Les paramètres qui ont généré cette tension sont bien évidemment le Covid et la démarche Regio.

5. Préavis no 04/2021 « budget 2022 »

Le préavis n°04/2021 a été transmis avec quelques jours de retard par rapport à l'article 65 du Règlement, cas de force majeure dû à l'accident de la Secrétaire, Madame Gosteli. Le Président remercie l'Assemblée pour sa compréhension.

Le Président demande l'accord du Conseil pour que le responsable des Finances, le Plt Chappuis et le Commandant-remplaçant, le Cap Fiaux puissent prendre la parole en cas de questions trop techniques auxquelles les membres du Comité de Direction ne pourraient répondre. L'assemblée valide la demande.

Le rapporteur de la Commission de gestion, M. Delaquis (Renens), lit les conclusions du rapport.

Le Président, informe sur le processus proposé afin de traiter la proposition d'amendement de la Commission de gestion.

L'amendement proposé par la commission va être traité individuellement.

Conformément à l'art. 58 du Règlement du Conseil intercommunal, chaque amendement peut faire l'objet de sous-amendements. Si tel devait être le cas, ces sous-amendements seront traités dans l'ordre de dépôt avant de pouvoir se prononcer sur l'amendement tel que sous-amendé (art 62 du RCIC).

Cas échéant, le Bureau souhaite qu'un amendement ou un sous-amendement soit présenté par écrit ou dicté à la Secrétaire avant d'être mis en discussion, ceci afin d'éviter toute erreur de formulation ou transcription.

Une fois l'amendement traité, le budget sera revu par section.

Une fois passé en revue le préavis dans son ensemble, le préavis amendé ou non, sera soumis au vote.

L'assemblée accepte le processus.

Amendement du compte 6000.3092 PAGE 2A

Ce compte est celui des frais liés aux recherches de personnel. Selon les projections, il sera vraisemblablement dépassé de CHF 6'500.00 en fin d'année.

Vu les besoins en matière de recrutement de policiers, le Comité de Direction constate que le montant initial prévu, CHF 16'000.00, a été sous-estimé. Il souhaiterait que ce montant soit porté à CHF 25'000.00.

La Commission de gestion soutient cette proposition et dépose l'amendement suivant :

Porter à CHF 25'000.00 le montant du poste du budget 6000.3092 pour l'exercice 2022.

La discussion est ouverte sur cet amendement mais la parole n'est pas demandée.

Après votation, cet amendement est accepté à la majorité, aucune voix contre, une abstention.

La discussion au sujet du préavis dans son ensemble est passée en revue section par section.

M. Constant (Renens) est étonné de voir qu'à Police Secours il y a un problème récurrent au niveau du personnel et ne comprend pas la raison pour laquelle aucun civil ne soulage les effectifs dans cette division. Des policiers passent des heures pour du travail administratif alors qu'ils devraient être à l'extérieur.

M. Piller, vice-président du Comité de Direction, répond que les civils ne peuvent pas faire des rapports d'intervention car les faits relatés doivent être transcrits par des policiers qui ont vécu l'intervention. Par ailleurs, les policiers ont un brevet de policier contrairement à une personne civile.

Le Cap Fiaux abonde dans le sens de M. Piller. Il ajoute que la Police Administrative travaille au profit des trois divisions et appuie Police Secours pour l'administratif. Dans le cadre du projet Odyssée, les outils seront plus modernes pour que les policiers passent moins de temps à l'administratif. La Direction recherche de l'efficacité à ce niveau-là.

La parole n'étant plus demandée,

Le Président clos la discussion et lit les conclusions du préavis, tel qu'amendé.

A la majorité, aucune voix contre, une abstention,

**Le Conseil intercommunal
de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

- Vu le projet présenté par le Comité de Direction,
- Oûi le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Adopte

1) le budget 2022 de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois" tel qu'amendé

prend acte

- 1) du plan des investissements de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois" pour les années 2020 à 2030,
- 2) du tableau de suivi des fonds de réserve,
- 3) du tableau des ETP.

6. Motions, postulats, interpellations

Aucun document n'est parvenu au Bureau. Le Président rappelle que toute motion, postulat ou interpellation doit être déposée par écrit pour les insérer à l'ordre du jour. Si une initiative est déposée le soir même d'une séance, il y aura lieu de modifier l'ordre du jour de la séance qui pourrait être refusé par le Conseil.

7. Question(s) – Divers

M. Wyssa (Bussigny) prend la parole suite à la communication du Codir concernant Regio. En tant qu'ancien membre de la Commission de gestion et du CI, il en profite pour rappeler que la Commission de gestion souhaitait participer au projet pour la suite de la mise en place, ce qui n'a pas été fait et ce qui a posé des problèmes. Regio n'est pas un problème, mais il souhaite plus de démocratie dans ce projet.

M. Clément, Président du Comité de Direction, explique que le Comité de Direction souhaite une transparence totale avec le Conseil intercommunal. Il est absolument indispensable que le Comité de Direction soit uni dans ses décisions. Pour que la démocratie passe, c'est de l'information, de la communication et avoir confiance en nos Autorités.

M. Clément revient sur l'audit. Il demande que cette information reste au sein de l'Assemblée pour le moment, le personnel de la Police de l'Ouest lausannois n'étant pas encore au courant de cette démarche.

Mme Krattinger (Prilly) demande à avoir un résumé pour le rapport à la séance du Conseil communal de Prilly de la semaine prochaine. Le Président explique que cela va être difficile, le procès-verbal de la séance est formalisé pour la séance prochaine. Il rappelle que l'objet principal de la soirée est la votation du budget 2022 qui a été accepté tel qu'amendé par le Conseil Intercommunal.

La parole n'étant plus demandée, le Président clos la discussion et clos la séance à 20h45.

Au nom du Conseil intercommunal :

Le Président :



L. Clerc

La Secrétaire :



S. Gosteli